

Pourquoi un mât de mesures ?

La mesure du gisement éolien permettra de caractériser le vent présent sur la zone. Le mât de mesures de vent sera installé (voir carte implantation ci-contre) durant 12 mois, afin d'enregistrer des données pour chaque saison. Elles seront ensuite corrélées aux données Météo France pour avoir une prévision sur 20 ans.



Mât de mesures

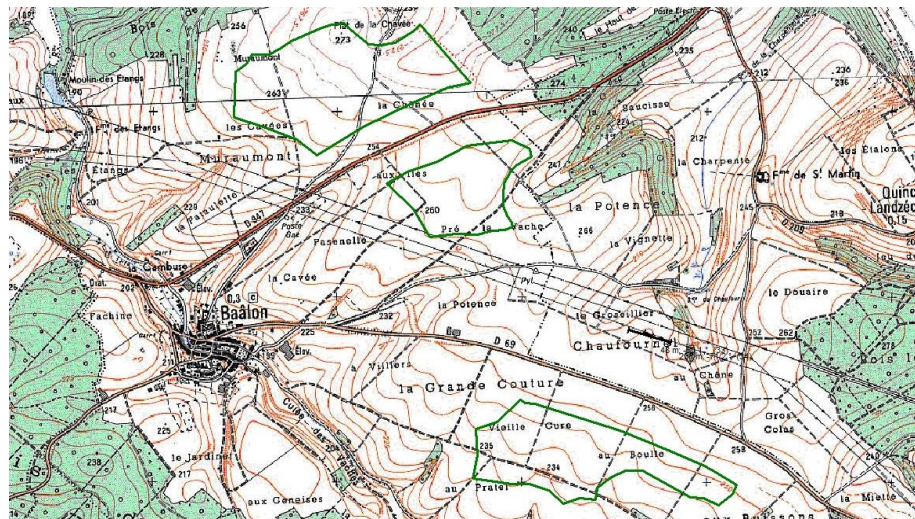
Lettre d'information Eol' Infos
Numéro 1, Octobre 2011

Directeur de la publication :
Communication VALOREM

Votre contact VALOREM

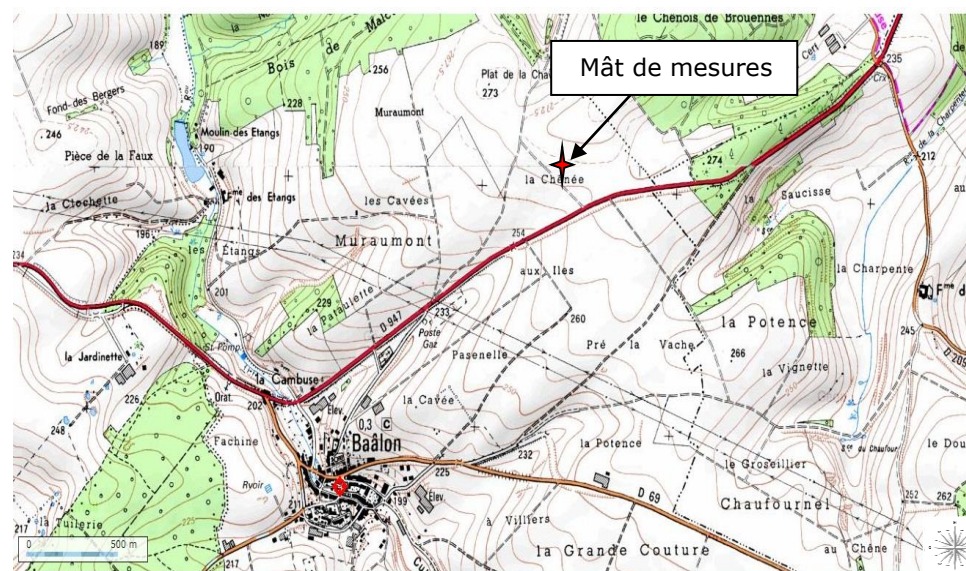
Anthony ROUBIN
Chargé de projets

29 rue des Trois Cailloux
80000 AMIENS
Tél. : 03.22.09.01.09
Mob. : 06.23.52.12.62
Fax : 03.22.91.19.67
anthony.roubin@valorem-energie.com



La carte ci-dessus représente les Zones d'Implantations Potentielles (ZIP) susceptibles d'accueillir des éoliennes. Elles sont définies en respectant certains critères : techniques, environnementaux, aérodynamiques, ... Elles sont représentées en vert sur la carte.

Localisation de l'implantation du mât de mesures



Source : VALOREM

Le mât de mesures est implanté sur la commune de Baâlon, non loin de la D 947 (voir carte ci-dessus). La hauteur du mât est de 40 m. Il est tenu à la verticale par des haubans. Il dispose de plusieurs anémomètres et girouettes qui mesurent la vitesse et la direction du vent à différentes hauteurs. La connaissance précise du gisement local nous éclairera dans la poursuite du projet, et notamment dans le choix du type d'éolienne.



Créée en 1994, la société VALOREM compte près de 130 salariés répartis dans quatre agences (Amiens, Bègles, Carcassonne et Nantes). Pionnier de l'éolien en France, VALOREM a élargi son bouquet énergétique à de nouvelles ressources durables : la méthanisation, l'énergie solaire, et les énergies marines.

La société VALOREM a pour métier, la prospection de site, les études de faisabilité, le développement et le financement de projets, l'assemblage d'éoliennes, la maîtrise d'œuvre de parcs éoliens ainsi que leur exploitation.

En 17 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, VALOREM a réalisé :

- 5 Atlas Eoliens Régionaux
- 170 campagnes de mesures de vent
- 536 MW de permis de construire obtenus
- 250 MW de permis de construire en instruction

La lettre d'information de VALOREM

Edito

VALOREM, producteur d'énergies vertes, est né en 1994 d'une volonté affirmée de valoriser les ressources énergétiques renouvelables de tous les territoires comme alternative durable aux énergies fossiles.

Depuis 2008, VALOREM évalue la faisabilité d'un projet éolien sur votre territoire. Les études de pré-faisabilité (consultation des services de l'Etat, pré-diagnostic avifaune, chiroptère et paysager) ont été réalisées. L'étude précise du vent, donnée d'entrée à tout projet éolien, devient aujourd'hui une nécessité.

Pour faire suite à l'implantation du mât de mesure, l'Eol' Infos a pour objectif de faire un point sur le projet et vous donner quelques éléments sur les prochaines phases clés...

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

SOMMAIRE

Edito	p1
Le rôle de l'éolien	p2
Chronologie du projet	p3
Localisation des ZIP	p4
Localisation du mât de mesure	p4
Pourquoi un mât de mesure ?	p4

L'énergie éolienne, réduit nos émissions de CO₂

Parmi les énergies renouvelables, l'énergie éolienne est aujourd'hui celle qui apportera la contribution la plus significative à la production d'énergies renouvelables. Ce fait a été confirmé à l'occasion du Grenelle de l'Environnement : en effet, l'éolien représentera en 2020 23 % du bouquet énergétique français.

L'énergie éolienne, reposant sur une utilisation mécanique de la force du vent, permet de produire de l'électricité sans combustible, et donc sans émission de CO₂ ni rejet.

Selon le ministère en charge de l'Énergie et de l'Environnement et l'ADEME : « En 2020, un parc de 25 000 MW devrait permettre d'éviter l'émission par le secteur énergétique de 16 millions de tonnes de CO₂ par an ». Concrètement, cet objectif représente l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ de près de 8 millions de voitures.

Des études très encadrées

Pour être validés, les éléments de l'étude d'impact passent par 27 services administratifs :

- DDE (équipement),
- DREAL (environnement),
- DDAF (agriculture et forêt),
- Aviation Civile et Militaire,
- Bâtiments de France,
- Météo France,
- Télécommunications...

Au terme de l'instruction, c'est le préfet qui délivre le permis de construire.

Le rôle de l'éolien dans le bouquet énergétique national



Au-delà de ses engagements mondiaux (protocole de Kyoto, renouvelé fin 2009 dans le cadre du sommet de Copenhague) et européens en matière de production d'énergie renouvelable, la France doit diversifier son bouquet énergétique.

La base du réseau électrique français (80 % de notre électricité est d'origine nucléaire) est assurée par le nucléaire, qui émet peu de gaz à effet de serre mais pose d'autres problèmes en termes de traitement de déchets et de démantèlement. Une autre difficulté de ce mode de production est la faible souplesse d'utilisation puisque les réacteurs nucléaires ne peuvent être arrêtés et redémarrés « à la demande » au gré des consommations. Aussi, si la France est parfois excédentaire de cette électricité de base et peut en revendre aux pays voisins, le réseau a besoin d'une électricité dite « de pointe » pour répondre aux pics de consommation. Or, celle-ci est fournie habituellement par les centrales thermiques au charbon, au fuel ou au gaz, très émettrices de gaz à effet de serre et de déchets.

L'éolien, avec si besoin la complémentarité des barrages hydroélectriques, permet par sa production de remplacer cette électricité de pointe et ainsi de limiter le fonctionnement des centrales thermiques pour tendre vers les objectifs de réduction des gaz à effet de serre que la France s'est fixée. C'est de ce type d'électricité dont a besoin le réseau électrique français, le projet éolien sur la commune de Baâlon y répond parfaitement.

Méthode de concertation VALOREM

VALOREM développe ses projets en concertation avec la population locale. Cette initiative n'est pas obligatoire, mais VALOREM souhaite que le projet éolien soit développé en intégrant les attentes et inquiétudes du territoire.

Ainsi, un groupe nommé Atelier Technique de Concertation (ATC) réunit les principaux acteurs qui se manifestent autour de la question des éoliennes sur le territoire (Communautés de communes, élus, habitants, experts,...)

ATC

L'ATC s'organise habituellement autour de 4 réunions permettant de suivre l'avancement des études tout au long du projet :

ATC 1 : mise en place du dispositif (au lancement du projet) ;

ATC 2 et ATC 3 : diagnostic partagé des enjeux naturalistes, acoustiques et paysagers (au cours de l'étude de faisabilité) ;

ATC 4 : élaboration des variantes d'implantation et détermination de la variante finale (en fin d'étude de faisabilité).

Les A.T.C porteront sur différentes thématiques, telles que l'acoustique, le potentiel en vent, la faune, la flore et le paysage. Des experts exposeront à l'ensemble des personnes participant aux A.T.C les enjeux et les contraintes du site d'étude.

Après chaque réunion de l'A.T.C, un Eol'Infos sera distribué dans vos boîtes aux lettres pour vous dresser un compte-rendu des échanges.

Tout au long du développement du projet, VALOREM mettra à disposition des riverains une information régulière et se tiendra à votre disposition pour toutes questions.

Chronologie du projet :

✓ PHASE DE PRE-FAISABILITE

- Été 2008 : Identification du site sur la commune de Baâlon.
- Septembre 2008 : Premier contact et rencontre avec M. le Maire.
- Octobre 2008 : Lancement des pré-consultations des services de l'Etat et autres organismes.
- Délibération favorable du Conseil municipal de Baâlon.
- Décembre 2008 : Réunion Propriétaire - exploitants.
- Septembre 2009 : Réunion avec la Direction Départementale des Territoires de la Meuse afin de présenter le projet et réfléchir à une démarche de Zone de Développement Eolien (ZDE).
- Janvier 2010 : Lancement des pré-diagnostics ornithologiques, chiroptérologiques et paysagers.
- Avril 2010 : Réception des pré-diagnostics ornithologiques, chiroptérologiques et paysagers.
- Août 2011 : Lancement des études faune - flore, ornithologiques et chiroptérologiques.
- Septembre 2011 : Installation du mât de mesure.

✓ LES PROCHAINES ETAPES :

1/ PHASE D'ETUDES DE FAISABILITE

- 2011 - 2012 : Fin des études environnementales, lancement des études paysagères et d'accès.
- Fin 2012 : Dépôt des demandes de permis de construire.

2/ INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

- 2013 : Obtention des permis de construire.
- 2014 : Lancement de la phase de construction du parc éolien.
- 2015 : Mise en service des éoliennes.

Exploitation pendant la durée de vie des éoliennes de 20 ans.

Démantèlement en fin de vie et remise en état du site.